

PROGRAMME DE LA MATINEE

- ✓ 8h00 8h30 : Discours Officiels
- **४** 8h30 − 9h30 : La dématérialisation des marchés publics
- Objectifs et défis à relever pour les acteurs de la commande publique polynésienne
- Le cadre réglementaire et le calendrier de mise en œuvre
- Présentation du portail des achats publics « Te ariari »
- Présentation de la solution Safetender
- Echange avec la salle



PROGRAMME DE LA MATINEE

- 9h30-10h00 : La dématérialisation des factures de marchés
- Le cadre réglementaire et le calendrier de mise en œuvre
- Présentation de l'outil Chorus Pro
- Echange avec la salle
- ✓ 10h00− 10h20 : Pause
- **1**0h20 − 10h45 : **API Fenua entreprises (La candidature simplifiée pour l'accès à la commande publique)**
- Présentation du projet
- Echange avec la salle



PROGRAMME DE LA MATINEE

✓ 10h45 – 11h30 : **1ère Table ronde** – Intelligence artificielle et marchés publics : Quels usages pour les acheteurs publics polynésiens, quelles solutions, quels risques associés et quelles précautions adopter ?

✓ 11h30 – 12h15 : **2ème Table ronde** – Intelligence artificielle : Comment l'IA peut-elle accompagner la montée en compétence des entreprises polynésiennes pour répondre aux marchés publics, quels sont les risques et comment les maîtriser ?

✓ 12h15 : Discours de clôture



POSEZ TOUTES VOS QUESTIONS SUR LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE POLYNESIENNE ICI







DISCOURS DE MONSIEUR
WARREN DEXTER,
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU BUDGET
ET DES FINANCES,
en charge des énergies, des postes et
télécommunications



DISCOURS DE LA CONFEDERATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE POLYNESIE FRANCAISE



DISCOURS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES SERVICES ET DES METIERS



LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS POLYNESIENS

Objectifs et défis à relever pour les acteurs de la commande publique polynésienne





Intervenant : **Monsieur Deny FRESNEL**, Directeur de la commande publique



LES OBJECTIFS DE LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS POLYNESIENS









LES DEFIS A RELEVER POUR LES ACTEURS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

POUR LES ACHETEURS PUBLICS







POUR LES ENTREPRISES POLYNESIENNES







LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS POLYNESIENS

Le cadre réglementaire et le calendrier de mise en œuvre

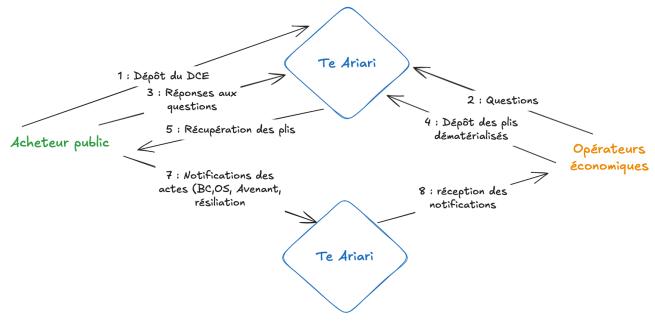




Intervenante : **Madame Marianna TASSONE**, Juriste à la direction de la commande publique



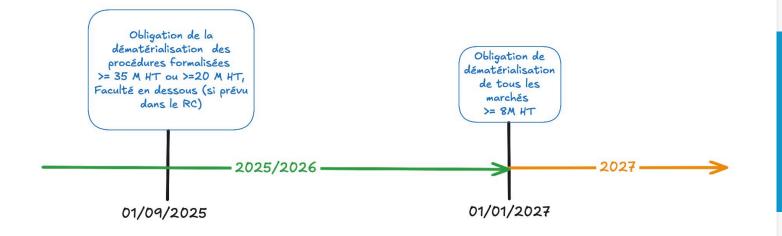
PENDANT LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE



PENDANT L'EXECUTION DU MARCHE

LA DEMATERIALISATION
DES PROCEDURES DE
PASSATION ET DE
L'EXECUTION DES
MARCHES PUBLICS





LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS DE DEMATERIALISATION





LES EXCEPTIONS AUX OBLIGATIONS DE DEMATERIALISATION

- ☐ Les achats publics dispensés de mise en concurrence
- ☐ Lorsque, en raison de la nature particulière du marché, l'utilisation de la plateforme nécessite des outils, des dispositifs ou des formats de fichiers particuliers qui ne sont pas pris en charge par celle-ci
- Lorsque, compte tenu de sa situation géographique et de la qualité de son réseau, l'acheteur public n'est pas en mesure d'accéder à la plateforme ;
- ☐ Lorsque les documents de la consultation exigent la présentation de maquettes, de modèles réduits, de prototypes ou d'échantillons qui ne peuvent être transmis par voie électronique



Obligation d'indiquer dans l'avis de publicité le motif de la non dématérialisation de la procédure



LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS POLYNESIENS

Présentation du portail des achats publics « Te ariari »





Intervenant : Monsieur Gilles LORPHELIN, Directeur adjoint de la commande publique





LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS POLYNESIENS

Présentation de la solution Safetender



Intervenant : **Monsieur Yanick LECHAT**, Chef de projet OMNIKLES



La plateforme polynésienne des achats publics

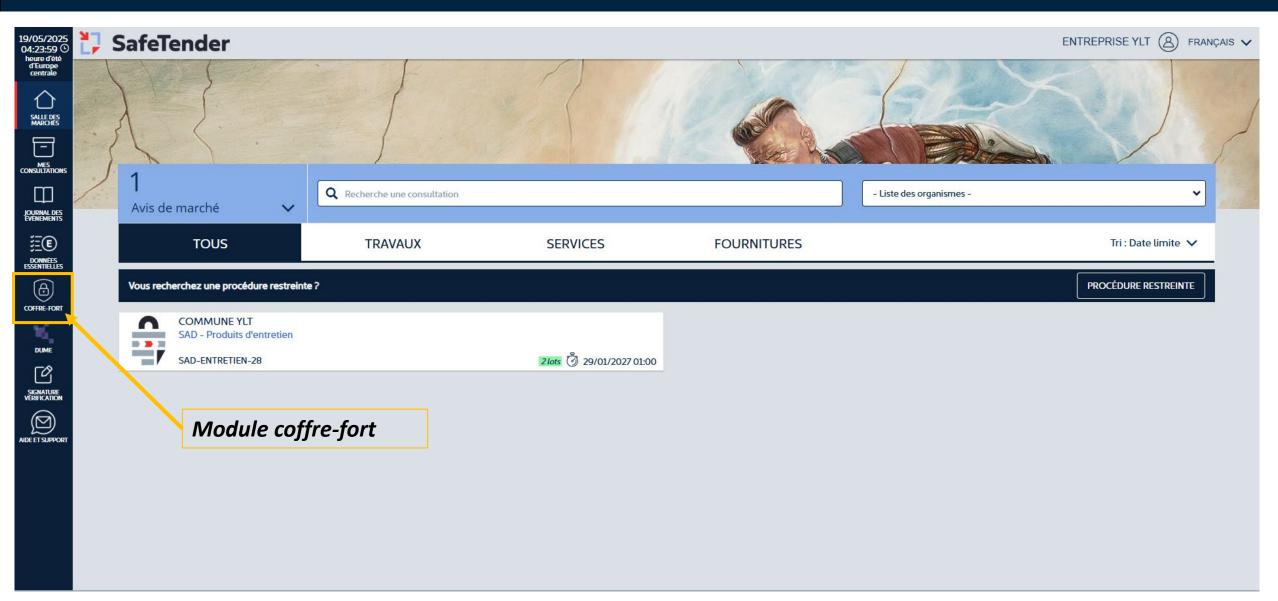
Coffre-fort:

- Pour les entreprises : déposer une seule fois les attestations demandées par les acheteurs
- Pour les acheteurs : accéder aux attestations et documents de l'entreprise facilement

Côté entreprise



La plateforme polynésienne des achats publics





La plateforme polynésienne des achats publics



SALLE DES MARCHES

団

JOURNAL DES

E

DONNÉES ESSENTIELLES

(a)

COFFRE-FORT

DUME

SIGNATURE VÉRIFICATION



🛂 SafeTender





Coffre-fort

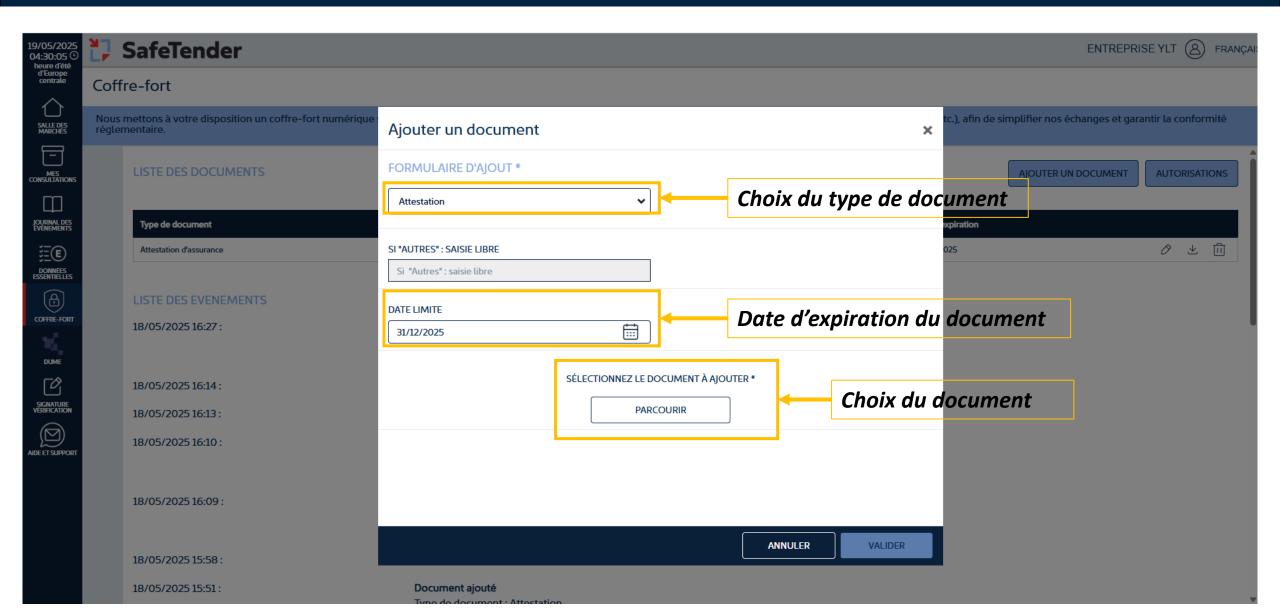
Nous mettons à votre disposition un coffre-fort numérique sécurisé pour déposer facilement tous vos documents obligatoires (attestations d'assurance, certificats de conformité, etc.), afin de simplifier nos échanges et garantir la conformité



Type de document : Attestation



La plateforme polynésienne des achats publics





La plateforme polynésienne des achats publics



E DONNÉES ESSENTIELLES

(a) COFFRE-FORT

DUME

SIGNATURE VERIFICATION

AIDE ET SUPPORT

🛂 SafeTender

ENTREPRISE YLT (A)



Coffre-fort

Nous mettons à votre disposition un coffre-fort numérique sécurisé pour déposer facilement tous vos documents obligatoires (attestations d'assurance, certificats de conformité, etc.), afin de simplifier nos échanges et garantir la conformité réglementaire.

LISTE DES DOCUMENTS

AJOUTER UN DOCUMENT

Autorisation d'accès

aux acheteurs

AUTORISATIONS

Type de document	Nom du fichier	Date de dépôt	Date d'expiration	•	
Attestation d'assurance	Attestation assurance.pdf	13/05/2025	30/05/2025	0	∠ யி
Attestation	ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE.pdf	18/05/2025	30/12/2025	0	∠ ⊡்
		<u>†</u>			

Documents intégrés

LISTE DES EVENEMENTS

18/05/2025 16:27:

18/05/2025 16:33: Document ajouté

Type de document : Attestation

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE.pdf

Document supprimé

Type de document : Attestation

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE.pdf

Accès ajouté 18/05/2025 16:14:

Accès supprimé 18/05/2025 16:13:

18/05/2025 16:10: Document ajouté

Type de document : Attestation

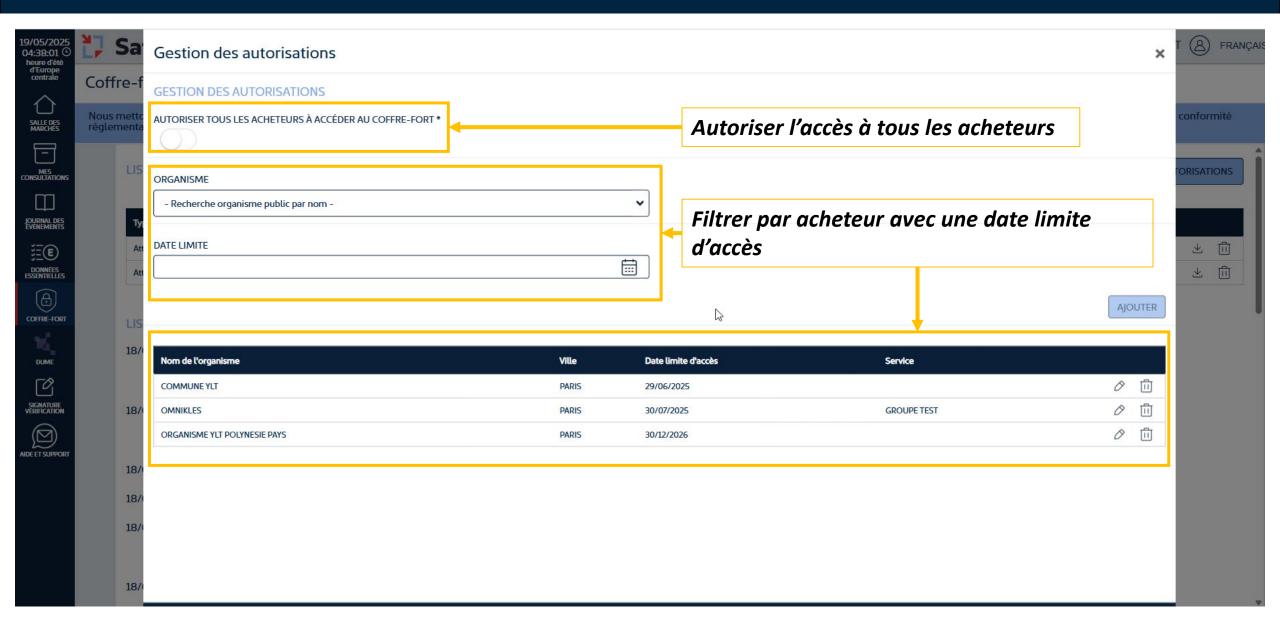
ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE.pdf

Document supprimé 18/05/2025 16:09:

Type de document : Attestation



La plateforme polynésienne des achats publics





La plateforme polynésienne des achats publics

Côté acheteur



La plateforme polynésienne des achats publics







LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS POLYNESIENS

Echange avec la salle



LA DEMATERIALISATION DES FACTURES DE MARCHES PUBLICS

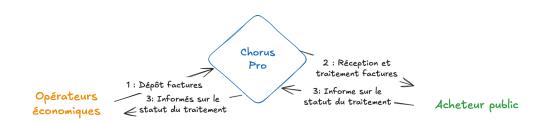
Le calendrier de mise en œuvre des obligations

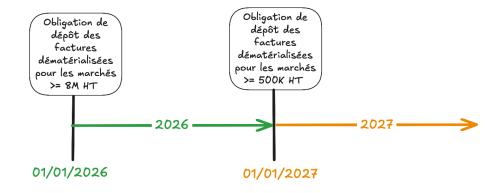


Intervenant : **Madame Marianna TASSONE**,
Juriste à la direction de la commande publique









LES OBLIGATIONS DE DEMATERIALISATION DES FACTURES DE MARCHES PUBLICS

LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE



LA DEMATERIALISATION DES FACTURES DE MARCHES PUBLICS

Présentation de l'outil Chorus Pro

Intervenants: Madame Anne-Sophie LOCQUEGNIES-GOUPIL, Inspectrice divisionnaire des finances publiques (DFIP) et Monsieur Jean-Michel GAYDA, chef de projet (DBF)





Qu'est-ce que le Portail de services Chorus Pro?

La solution unique et mutualisée du Portail de services Chorus Pro permet :

- le dépôt ;
- la réception ;
- la transmission;

des factures dématérialisées.

Elle est mise gratuitement à la disposition de tous les types d'opérateurs économiques, entreprises et aux acheteurs publics eux-mêmes.

Cet outil sera le seul reconnu par la réglementation pour la transmission des factures dématérialisées.

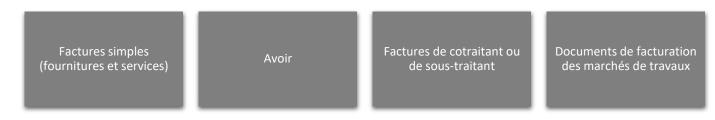
https://chorus-pro.gouv.fr/

Portail de services Chorus Pro

Le périmètre de la dématérialisation des factures



Le portail de services Chorus Pro est avant tout un outil de transmission dématérialisée des factures. Les documents transmis par Portail de services Chorus Pro sont :



^{*} L'Etat regroupe l'ensemble des ministères et des administrations déconcentrées qui en relèvent.

Notions Clés

Domaine

Un domaine regroupe un ensemble d'applications. Par exemple, le domaine « Facturation » regroupe toutes les applications permettant de gérer et d'envoyer des factures.



Domaine qui regroupe un ensemble d'applications permettant de gérer les paramètres relatifs aux structures publiques ou privées, aux utilisateurs ainsi que leurs habilitations.

Structure

La structure identifie chaque émetteur et récepteur tant que fournisseur ou entité publique



Utilisateur

Un utilisateur est une personne physique qui utilise le portail de services au sein de l'entité pour la laquelle elle travaille. Chaque utilisateur est identifié de manière unique par son adresse électronique de connexion.



Service

Les services permettent de faciliter le routage de la facture dans la structure. Une structure peut contenir 0 ou x service(s). Le paramétrage des services est facultatif.



Application

Une application est un outil mettant à la disposition d'un utilisateur l'ensemble des fonctionnalités d'un périmètre donné.



Profil et Habilitations

Un **profil** décrit le niveau d'accès pour une application donnée. Il définit les droits d'un utilisateur sur le portail.

Les **habilitations** correspondent aux profils dont disposent les utilisateurs d'une entité (entreprise, association, entité publique...).

Les modalités pour traiter ou déposer une facture

Saisir sa facture directement sur le portail



Déposer sa facture sur le portail :

- Au format **PDF** : les informations du PDF sont alors « océrisées » par Chorus Pro et complétées par le fournisseur
- Au format XML : plusieurs factures peuvent alors être déposées en masse





Envoyer sa facture à partir d'un système tiers :

- Par transfert de fichier (mode **EDI**)
- Via des web services (mode **API**)







Choisir son mode d'émission de factures

En tant qu'entreprise, vous disposez de trois modes d'utilisation sur le Portail de services Chorus Pro :

Le Mode Portail

Le mode Portail consiste à **déposer** ou **saisir** vos factures directement sur le Portail de services Chorus Pro.

Le mode EDI

L'EDI (Echange de Données Informatisées) permet d'échanger des flux standardisés de données entre plusieurs systèmes d'information.

Il s'agit donc d'envoyer des factures par flux de données informatique de votre SI vers Portail de services Chorus Pro, et de récupérer les retours d'information du Portail de services Chorus Pro par ce même canal.

Le mode Service

Le mode service (via les API) permet aux partenaires d'intégrer les fonctionnalités offertes par la solution mutualisée du Portail de services Chorus Pro dans leur système d'information

L'API (Application Programming Interface) est un ensemble de requêtes mis à disposition par Portail de services Chorus Pro qui peuvent être exécutées à partir d'un SI externe au Portail de services Chorus Pro.

Créer son compte sur le portail de services Chorus Pro

Synthèse de la création de compte pour les entreprises

La création de compte s'effectue en deux temps : création du compte utilisateur PUIS création ou habilitation sur la structure émettrice de factures. Attention : tant que la deuxième étape n'est pas remplie, l'utilisateur ne pourra pas envoyer de factures.



Créer son compte sur le portail de services Chorus Pro

Synthèse de la création de compte pour les acheteurs publics

Chaque utilisateur est identifié de manière unique dans le portail de services Chorus Pro au travers d'un compte utilisateur :

- > Nom
- > Prénom
- > Adresse électronique qui est **l'identifiant de connexion**

La création des gestionnaires d'une structure publique ne peut pas se faire directement sur le portail de services Chorus Pro.

Pour ajouter de nouveaux gestionnaires ou en supprimer, s'adresser au comptable ou au correspondant dématérialisation de la DFIP :

dfip987.mission.numerique@dgfip.finances.gouv.fr

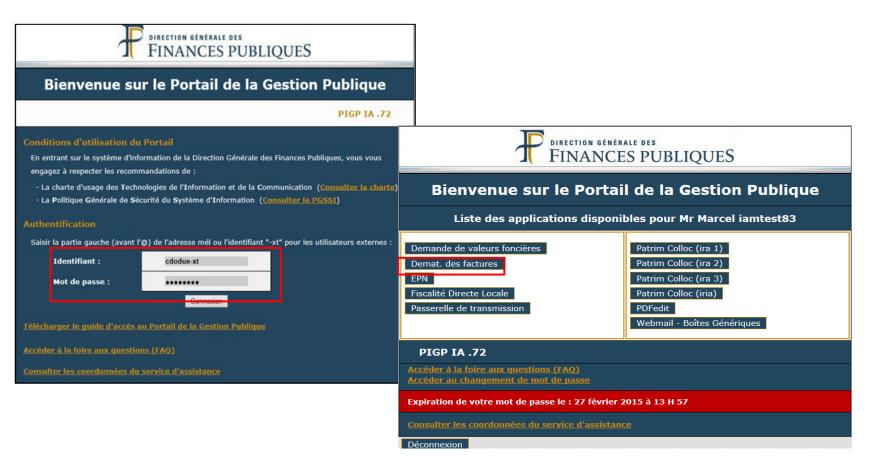
Agence pour l'Informatique Financière de l'État 38 21/05/2025



Accéder à Chorus Pro par le PIGP pour les acheteurs publics

☐ Connectez-vous https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/portail/

Vos identifiants PIGP vous ont été envoyés par l'adresse mail noreply@dgfip.finances.gouv.fr



Cliquez sur le bouton « **Demat. des factures** » pour accéder directement au portail

Présentation des rôles utilisateurs

On distingue deux types de rôles utilisateurs sur le Portail de services Chorus Pro :

Gestionnaire principal

Il a la responsabilité de **gérer les organisations et les utilisateurs de sa structure**. Par défaut, c'est la première personne qui crée la structure sur le portail de services Chorus Pro

Utilisateurs simples

Les utilisateurs sont toutes les personnes ayant créé un compte sur le portail de services Chorus Pro et n'ayant pas le statut de gestionnaire principal. Ils auront tous les droits de **modifications/consultations** excepté le droit **modification d'organisation**.

Notions clés de Chorus Pro

Focus sur les « structures privées »



Chaque « structure privée », opérateur économique, entreprise polynésienne est identifiée de manière unique dans Chorus Pro par son numéro Tahiti.

Si la « structure privée » ne possède pas de SIRET :

- Sélectionnez le type d'identifiant dans la liste déroulante.
- Renseignez les informations conformément aux messages indiquant les consignes de saisie.
- Cliquez sur la page en dehors du champ, la mise à jour de la page est automatique.

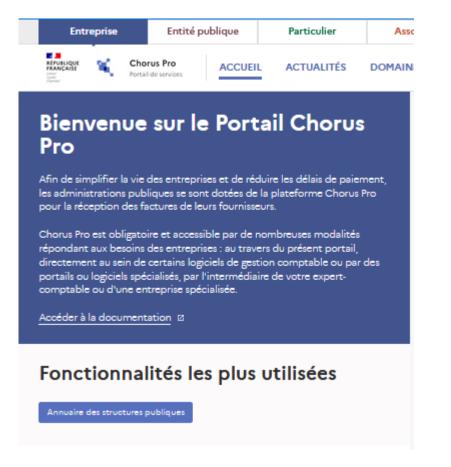
Une fois l'identifiant saisi, vous pouvez alors compléter les informations facultatives suivantes :

- Libellé de la structure (pour compléter éventuellement la raison sociale);
- Adresse électronique (adresse uniquement informative et ne sert donc pas aux notifications qui seront gérées au niveau de l'utilisateur) ;
- Téléphone (téléphone de votre structure)

- · Structure européenne hors France
- · Structure hors union européenne
- Structure avec numéro TAHITI
- Structure avec un RIDET
- Particulier
- · En cours d'immatriculation

Notions clés de Chorus Pro

Focus sur les « structures publiques »





Chaque structure publique est identifiée de manière unique dans Chorus Pro .

Le SIRET de la structure publique référencée dans Chorus Pro peut être différent de celui connu par le fournisseur.

Consultez l'annuaire des structures publiques publié sur Chorus Pro :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife csm?id=aife catitem details&cat item id=ee03e8ff1b647010a15587b5604bcb95

| Pour une demande de création ou d'inactivation de structure publique : - accéder aux applications du domaine Structures dans le portail de services Chorus Pro.

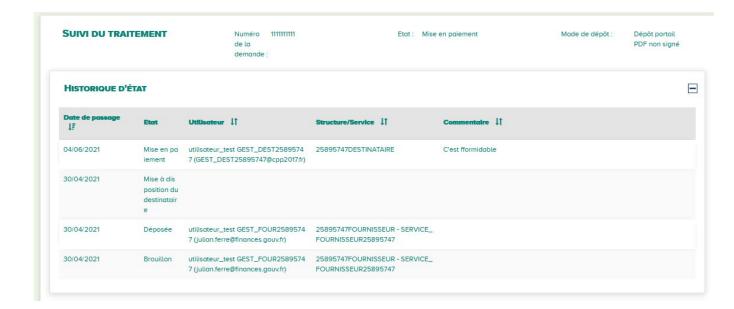
1 Siret = 1 structure

Suivre le traitement de ses factures

Un des principaux atouts de Chorus Pro est d'offrir une transparence accrue aux entreprises sur le traitement de leurs factures par les entités publiques. A chaque facture émise est associée un « statut » de traitement, consultable de Chorus Pro et indicatif du niveau d'instruction de la facture.

Ce statut est affiché au niveau de l'entête de chaque facture dans Chorus Pro, ainsi que dans un menu « **suivi du traitement** » plus détaillé accessible par le bouton homonyme, en bas de page.

Il est particulièrement important de retenir que le statut « **Mise à disposition** » qui signale l'arrivée de la facture dans la liste de travail de son destinataire est reconnu comme le point de départ théorique du **délai global de paiement** (DGP).



Les données essentielles d'une facture sont :

Le SIRET destinataire

Il sert d'identifiant pour les entités publiques sur Portail de services Chorus Pro. Les services de l'Etat sont identifiés sous le SIRET unique de l'Etat (11000201100044) pour les factures hors marchés de travaux.

Le code service

Le code service permet d'identifier le service destinataire de votre facture au sein de l'entités publiques . Il est systématiquement obligatoire pour les structures rattachées à l'Etat. Les structures hors Etat ont la possibilité de rendre obligatoire le renseignement du code service.

Le numéro d'engagement

Le numéro d'engagement est fourni par l'entité publique lors de la commande. Il est obligatoire de le renseigner dans le cas des destinataires rattachés à l'Etat, et est optionnel pour les autres.



Lorsqu'un code service et/ou un numéro d'engagement sont exigés par une entité publique, le fournisseur doit s'adresser directement à son client pour obtenir ces informations de facturation. L'annuaire des structures publiques du Portail de services Chorus Pro précise si ces données sont obligatoires ou pas.





LA DEMATERIALISATION DES FACTURES DE MARCHES PUBLICS

Echange avec la salle





PAUSE



API Fenua entreprises

La candidature simplifiée pour l'accès à la commande publique

Intervenant: Monsieur Romain Flory, cabinet

Efficience

Assistant à maîtrise d'ouvrage auprès de la DCO





La vérification d'éligibilité des entreprises : constats

Les irritants des différents parties prenantes

Les acteurs économiques

- Absence de dématérialisation et de communication interinstitution
- Lourdeur des processus administratifs

Les acheteurs publics

- Un taux important d'irrégularité des dossiers de candidature reçus (70% à 80%) --> délais de traitement
- Une situation de l'entreprise qui datée au 31/12 de l'année N-1

Les fournisseurs de données (DICP, DFIP, CPS, RCS)

- Une charge de travail récurrente selon le niveau d'automatisation
- Certaines données déjà disponibles au sein de l'administration (ex DICP) mais silotées



La vision API Fenua entreprises

pourquoi cette nouvelle brique?

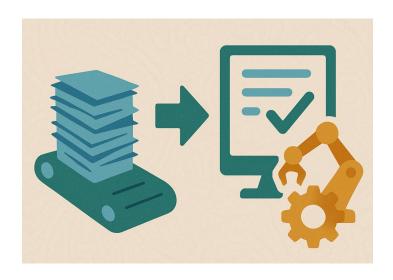
« Automatiser et simplifier la vérification de l'éligibilité* des entreprises polynésiennes à la commande publique »



*extrait KBIS, régularité fiscale, régularité des cotisations sociales

Les objectifs du service API Fenua entreprises

dans sa première version

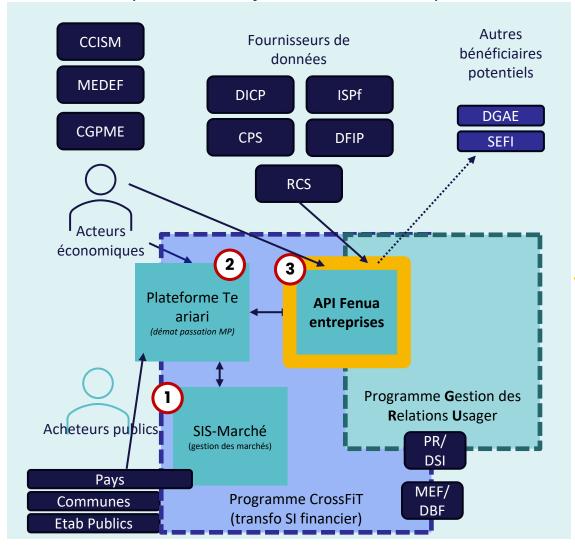


Objectifs

- Simplifier les démarches administratives des acteurs économiques,
- Simplifier les vérifications des acheteurs publics
- Réduire la charge de travail des fournisseurs de données
- Réduire le nombre de dossiers de candidature irréguliers reçus
- Mettre en cohérence les pratiques sur la régularisation et la conformité des acteurs économique
- Avoir une vision à jour en temps réel de l'éligibilité des acteurs économiques aux marchés publics

API Fenua entreprises dans l'écosystème SI achat

Troisième brique de la transformation de l'achat public



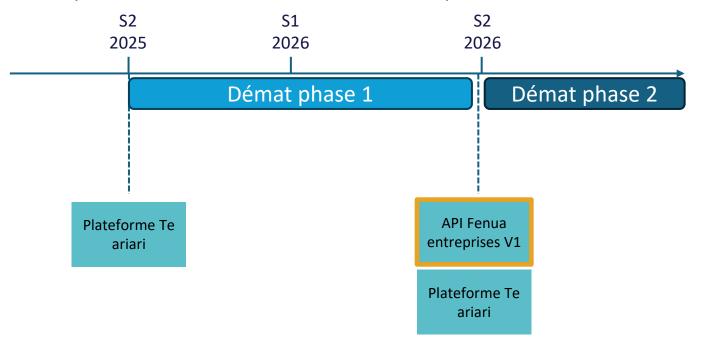
- 1) SIS-Marché
 - Public concerné : acheteurs publics
 - Objectif: harmoniser et optimiser les marchés publics de la passation à l'exécution
 - Mise en production le 1^{er} juillet 2025
- 2 Plateforme Te ariari passation marché
 - Public concerné : entreprises et acheteurs publics
 - Objectif : dématérialiser et optimiser la passation des marché publics
 - Mise en production le 1^{er} septembre 2025

API Fenua entreprises

- Public concerné : entreprises polynésiennes et acheteurs publics
 - Vision : Automatiser et simplifier la vérification de l'éligibilité* des entreprises polynésiennes à la commande publique
 - Cible de mise en production à confirmer : 2026

La dématérialisation de la commande publique

Un premier niveau de dématérialisation dès septembre 2025



Dématérialisation phase 1 (sans API Fenua entreprise)

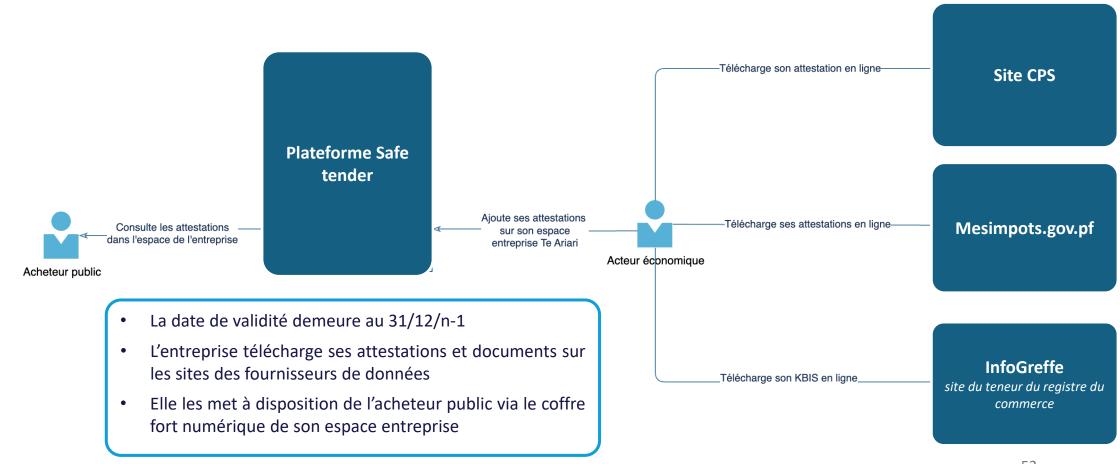
- Capacité à transmettre des documents dématérialisés via l'espace entreprise de la plateforme Te Ariari
- L'entreprise télécharge ses attestations auprès des fournisseurs de données et les charges dans son coffre fort numérique dans l'espace entreprise
- L'acheteur public consulte les documents dans le coffre fort numérique de l'espace de l'entreprise pour vérifier son éligibilité à la commande publique

Dématérialisation phase 2

- L'entreprise Polynésienne n'a plus de démarche à faire
- L'acheteur public interroge automatiquement les fournisseurs de données (CPS, DFIP, DICP, RCS) via son interface dans la plateforme SafeTender
- Les données sont remontées sous forme d'indicateur de conformité (feu rouge / feu vert avec une date de valeur)

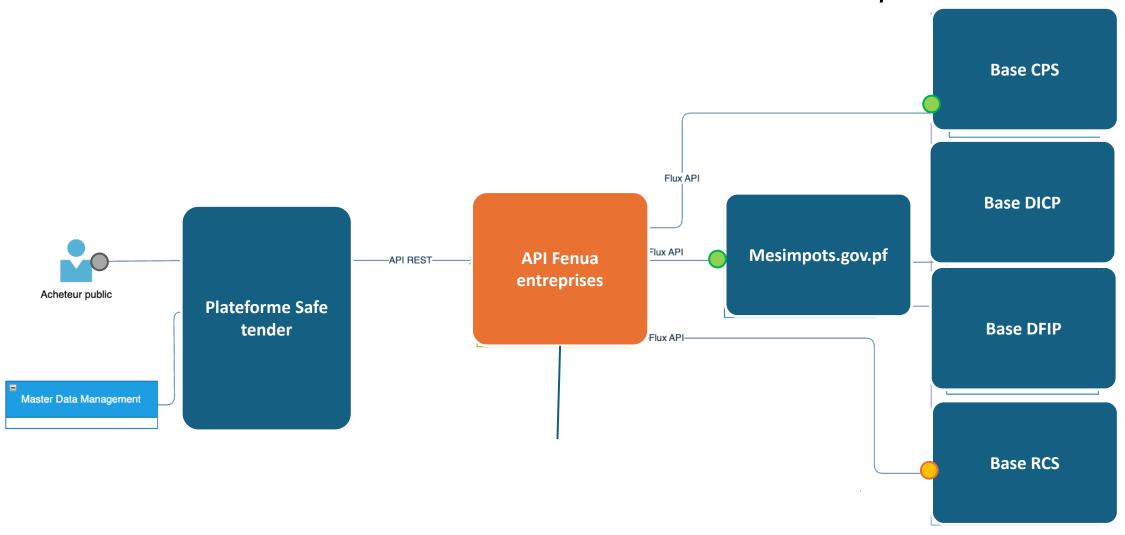
La dématérialisation phase 1 : sans API Fenua entreprises

La capacité de transmettre les documents via le coffre fort numérique Te ariari



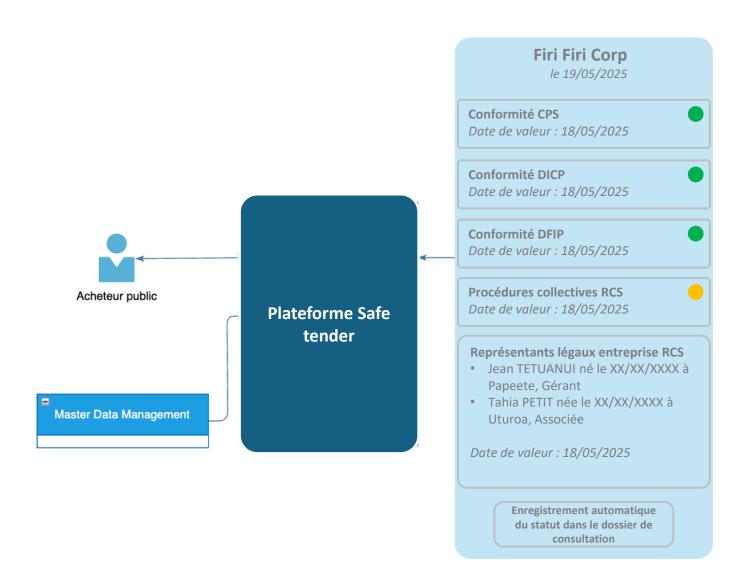
Dématérialisation phase 2 : API Fenua entreprises V1

La consultation automatisée des attestations et du KBIS via API Fenua **entreprises**



Version 1 API Fenua entreprises

Affichage pour l'acheteur public qui vérifie l'éligibilité du premier candidat au classement



Vérification pour le titulaire pressenti uniquement

- L 'éligibilité (motifs de non-exclusions) sera vérifiée à l'issue du classement des offres pour le titulaire pressenti
- L'acheteur public accédera directement au sein de son espace Te Ariari au statut de l'entreprise polynésienne
- L'acheteur public pourra enregistrer la situation de l'entreprise au moment de la vérification dans le dossier de consultation, (notamment en cas de litige)

Demandes de pièces ou d'attestation complémentaires

- En cas de situation spécifique (ex: redressement judiciaire), l'acheteur public prendra l'attache de l'entreprise pour lui demander de fournir les pièces et justificatifs complémentaires nécessaires
- L'espace entreprise et le système de messagerie authentifié de Te Ariari permettront alors des échanges horodatés et sécurisés





API Fenua entreprises - La candidature simplifiée pour l'accès à la commande publique

Echange avec la salle





LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE POLYNÉSIENNE

Table ronde n°1 – Intelligence artificielle et marchés publics

 Quels usages pour les acheteurs publics polynésiens, quelles solutions, quels risques associés et quelles précautions adopter ?







Table ronde n°1 – Intelligence artificielle et marchés publics (Acheteurs publics)

Echange avec la salle







Table ronde n° 2 – Intelligence artificielle et marchés publics

• Comment l'IA peut-elle accompagner la montée en compétence des entreprises polynésiennes pour répondre aux marchés publics, quels sont les risques et comment les maîtriser ?



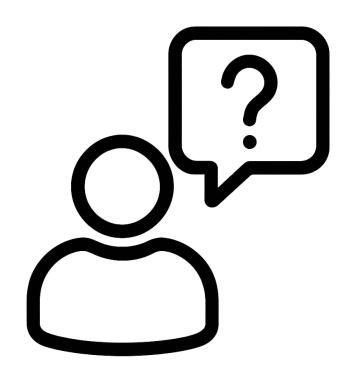




Table ronde n° 2 – Intelligence artificielle et marchés publics (Entreprises)

Echange avec la salle





DISCOURS DE CLOTURE DU MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE / POLYNESIE

DISCOURS DE CLOTURE DE LA DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE



QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION





